

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Les élections, 657. — Quelques chiffres, 658. — Le calendrier Grégorien en Orient, 658. — Une révélation du R. P. Abel, S. J., 658. — Le docteur Roentgen, 659. — Le Père Lefebvre et l'Acadie, 659. — Une révolution dans les cloches, 660. — Les élections du 8 mai, 660. — Un arrêt en matière de legs, 660. — Bibliographie, 661. — Les catholiques en Chine, 662. — Lettre à un Libre Penseur, 662. — Jacques Balmès, 670. — Saint Antoine de Padoue, 672. — Memento hebdomadaire, 672.

Les élections

Le cardinal-archevêque de Paris a fait un mandement recommandant des prières pour la France pendant le mois de mai. Nous en extrayons le passage suivant :

“Mais, si nous recueillant devant Dieu, nous sentons de plus en plus que nous avons un devoir à remplir comme pasteur de vos âmes, au moment où se traitent les grands intérêts de la patrie. Ce n'est pas de nous mêler aux questions politiques ni aux conflits des opinions diverses. Notre pensée est plus haute, N. T. C. F. : nous venons vous dire que, dans l'exercice de vos droits et l'accomplissement de vos obligations de citoyens chrétiens, vous devez avant tout défendre les grands intérêts de la religion et de la morale, et, en vous unissant sur le terrain de nos institutions actuelles, affirmer les droits de Dieu qui sont les fondements de l'ordre social. Que nul de vous ne se dérobe par indifférence à l'exercice de son droit et à l'accomplissement de son devoir.

Quelques chiffres

Les postes du Canada ont transporté gratuitement, l'année dernière, 165,000,000 de journaux, représentant seize millions et demi de livres.

Elles ont transporté 123,000,000 de lettres pesant environ 5,000,000 de livres.

Le coût des transports postaux a été de \$4,197,000. La réduction du port des lettres de 3 cents à 2 cents, produira une diminution immédiate de recettes de \$650,000.

Le port des journaux à $\frac{1}{2}$ cent la livre, produira \$82,000.

Si le gouvernement exclut de l'affranchissement les journaux hebdomadaires circulant dans un rayon de 10 milles, ce revenu sera diminué de \$17,000.

Les droits sur le sucre sont augmentés de manière à produire une augmentation de revenu de \$250, 000.

Le calendrier Grégorien en Orient

La question de l'adoption du calendrier grégorien fait de sérieux progrès en Orient. La Roumanie, qui n'avait pas paru s'y intéresser jusqu'ici, manifeste aujourd'hui les dispositions les plus favorables.

Une révélation du R. P. Abel, S. J.

A la fin du carême, le R. P. Abel, jésuite éminent dont la renommée est grande dans toute l'Autriche, prêchant à Vienne, vint à parler de l'action maçonnique dans une de ses conférences aux hommes. Devant une foule considérable d'auditeurs, le célèbre religieux s'exprima ainsi :

“ Ne croyez pas, chers messieurs, que l'influence de la franc-maçonnerie ne s'exerce que contre l'Eglise. Elle n'épargne pas davantage la société civile. En voulez-vous un exemple ? Le voici : En 1784, il y eut à Francfort une réunion extraordinaire à la *Grande loge élective* : un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel, c'était mon grand-père. ”

Ces paroles firent une impression profonde sur l'auditoire.

Elles eurent leur écho au dehors et, le lendemain, un grand journal juif de Vienne, la *Nouvelle Presse Libre*, reprochait au P. Abel de manquer à la piété filiale en signalant l'acte criminel de son grand-père.

A la conférence suivante, avant d'aborder son sujet, le P. Abel revint sur cet incident et prononça les paroles suivantes :

“Nous avons à remercier la *Nouvelle Presse Libre* de la publicité qu'elle donne à nos conférences. Je parle de moi et des miens, et l'on m'en fait un reproche. Mais je vous dirai encore ceci, chers messieurs, c'est que mon père en mourant m'a marqué, comme sa dernière volonté, que je m'applique à réparer le mal que lui et nos parents avaient fait. Si je n'avais pas à exécuter cette prescription du testament de mon père, du 31 juillet 1870, je ne parlerais pas comme je le fais. Je ne crains donc pas de l'avouer : il a été commis des fautes dans ma famille, et je suis heureux de travailler pour ma part à les réparer, quoi qu'en puissent dire les juifs et les francs-maçons.”

Ce témoignage est d'un haut intérêt au point de vue de l'histoire du passé comme de l'histoire contemporaine.

Le P. Abel est le fils d'un ministre de Bavière qui, d'abord libéral et agent du parti maçonnique en Bavière, se convertit à la suite de la mort de sa femme, et devint ce que les Prussiens appellent un clérical et un ultramontain.

Le docteur Röntgen

“Tout le monde parle aujourd'hui de la merveilleuse découverte des rayons X, dit la *Semana catolica* de Madrid, mais personne, que nous sachions, ne s'est inquiété de savoir quelles idées professe en religion le fameux auteur de cette découverte.

“Or le *Tablet* public que le docteur Röntgen est non seulement un grand savant, mais encore un fervent catholique : et le *Pilot*, autre journal anglais, affirme que ce professeur observe rigoureusement le vendredi et se prive de viande le samedi par dévotion envers la Très Sainte Vierge.”

Le Père Lefebvre et l'Acadie

Nous nous empressons d'accuser réception de cet intéressant ouvrage, dont nous parlerons aussitôt que nos occupations nous

le permettront. En attendant, nos félicitations et nos remerciements à l'auteur, l'honorable M. P. Poirier, sénateur du Parlement du Canada.

Une révolution dans les cloches

Les journaux nous parlent d'un nouveau genre de cloches qui produisent de merveilleux résultats. Ce sont les cloches tubulaires.

Nous en devons la formule à un inventeur anglais, M. Harrington. Les cloches cylindriques sont formées de tubes de longueur et de largeur déterminées qui composent d'harmonieux carillons. A vrai dire, si les cloches tubulaires sont d'aspect moins pittoresque, elles ont des avantages inappréciables.

Elles sont légères, économiques, faciles à manier. Ainsi, la cloche tubulaire donnant le *do*, pèse quarante kilos, alors que la cloche d'ancien modèle donnant la même note, pèse le joli poids d'un quart de tonne, deux cent cinquante kilos ! Economie de métal, économie de capitaux, économie de force pour le sonneur ! Plus de ces solides beffrois qu'ébranlaient les pesants carillons de jadis ! Plus de robuste sonneur ; un enfant peut sonner à toute volée le carillon tubulaire, grâce à un ingénieux clavier !

Les élections du 8 mai

Les catholiques constitutionnels sont 55 ; les catholiques monarchistes sont 26 ; les antisémites 8 ; les modérés qui ont fait de bonnes promesses, 54 ; soit 143 partisans de la liberté religieuse. Il y a ensuite 249 opportunistes radicaux ou socialistes, dont quelques-uns aussi sont favorables à la liberté, et 177 ballottages.

Un arrêt en matière de legs

La Cour de cassation a rendu dernièrement un arrêt très important en matière de legs, confirmant une décision de la

Cour d'appel de Lyon. Il s'agit d'une donation faite dans un but de bienfaisance sous cette forme que l'on rencontre fréquemment dans les testaments : "Je donne cinq mille francs au curé de telle paroisse et pareille somme au curé de telle autre pour les pauvres."

Il a été jugé : 1° Que les legs sont faits non aux curés eux-mêmes, mais aux pauvres connus d'eux ; 2° que le testateur a soumis les dits legs à la double condition que les sommes données ainsi seraient immédiatement distribuées, et qu'elles le seraient par l'intermédiaire des curés désignés par le testateur ; 3° enfin que cette double condition a été la cause déterminante sans laquelle la libéralité n'aurait pas été faite.

BIBLIOGRAPHIE

H. & L. CASTERMAN, EDITEURS

TOURNAI, rue de la Tête d'Or, **PARIS**, rue Bonaparte, 66

LA

RETRAITE DE MARIE

—:0:—

pouvant servir de

LIVRE DE MÉDITATIONS POUR LE MOIS DE MARIE

CONFIANCE EN MARIE

POUR LES AMES DU TEMPS PRÉSENT

d'après "la vraie Dévotion à Marie" du B. de Montfort

Par le Père **ANDRÉ PRÉVOT**

de la Société des Prêtres du S. C.

Prix : fr 1.50.

Le P. André Prévot, auteur d'un livre de piété justement goûté, *Amour, paix et joie*, Mois du Sacré-Cœur d'après sainte Gertrude, vient de publier un nouveau volume sous le titre plein de promesses : *Retraite de Marie*, d'après la *Vraie dévotion à Marie* du bienheureux Grignon de Montfort. Ces pages pleines de doctrine et d'onction répondent à toutes les promesses du titre et les dépassent même. Ce titre en effet n'indique qu'incomplètement les trésors auxquels le P. Prévot a puisé et qu'il a su adapter aussi pratiquement que pieusement aux besoins des âmes contemporaines.

Les catholiques en Chine

Voici un aperçu général de l'État religieux de l'Empire céleste. Sur une population de 449 millions d'habitants, la Chine compte 535, 000 catholiques, 3,413 églises ou chapelles, 759 missionnaires, 409 prêtres indigènes, 2913 écoles, 49 Séminaires et 37 vicariats apostoliques. Les Congrégations qui travaillent à l'évangélisation de ce pays sont : la Congrégation des Missions étrangères, les Lazaristes, les Jésuites français, les Dominicains et les Augustins espagnols, le Séminaire de Milan, les Frères Mineurs italiens, le Séminaire allemand de Steylen (Hollande), la Congrégation belge de Scheutveld et le Séminaire de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Rome.

LETTRE À UN LIBRE PENSEUR

SUR LE

ROLE DE L'ÉGLISE ET CELUI DE SES ADVERSAIRES DANS L'HISTOIRE DE FRANCE

CHER MONSIEUR,

J'ai lu avec trop de plaisir et d'intérêt votre importante et aimable lettre pour tarder d'y répondre. Permettez-moi de le faire avec la franchise dont vous me donnez l'exemple.

Vous faites, de mon livre sur le Moyen âge, le plus bel éloge que j'aie pu ambitionner, en me disant : *Historiquement, vous êtes dans le vrai absolu.*

Je n'ai pas prétendu soulever, encore moins résoudre, certaines questions que vous touchez ; elles sont étrangères à mon sujet : l'histoire. Celle-ci est la pierre de touche des doctrines et des religions qui ont influé sur l'esprit humain et les destinées du monde. *Historia testis temporum, lux veritatis*, dit Cicéron.

L'histoire proclame la supériorité de la religion chrétienne au point de vue moral, intellectuel et social, dans les pays soumis à son influence, jusqu'au quinzième siècle, limite du Moyen âge. L'infériorité des peuples non chrétiens, jusque-là, est notoire. J'ai donc raisonné sur un fait, sur une expérience plus de dix fois séculaire. Vous me donnez cause gagnée ; j'en suis heureux pour ma cause.

Je vais plus loin. J'ajoute que la comparaison entre le Moyen âge et les temps qui l'ont suivi est aussi à son avantage au

point de vue de la morale et de la justice, de l'élévation des âmes et de la vraie liberté. Un coup d'œil comparatif sur le Moyen âge, la Renaissance, la Révolution et le temps présent justifiera cette double affirmation. Je n'invoquerai que le témoignage de vrais savants.

Cela fait, je répondrai à vos objections.

Malgré la grandeur d'Athènes et de Rome, au point de vue des lettres et des arts, vous ne pouvez nier que le despotisme, l'esclavage, l'ignorance populaire et la corruption, soient les quatre plaies saignantes des sociétés antiques, notamment de la société romaine, qu'on a comparée à un égout. Ces plaies ont-elles été pansées et guéries par l'Eglise partout où sa libre action a pu se faire sentir ?

Voilà la question ; voici la réponse.

L'Eglise met trois siècles à se faire écouter, à conquérir le monde par la parole et le dévouement. Elle achète ses conquêtes au prix de ses millions de martyrs. Pendant mille ans, ensuite, elle travaille à réformer les âmes, à éclairer les esprits, à transformer la société.

Les anticléricaux, aujourd'hui, l'accusent d'ignorance et d'obscurantisme, et c'est dans ses couvents qu'on apprenait à lire et à écrire, c'est dans ses cloîtres que la science antique s'est conservée et nous a été transmise, en attendant les génies chrétiens dont je parlerai tout à l'heure.

Ampère, membre de l'Académie française, disait, en 1839, dans son *Histoire littéraire de la France, avant le douzième siècle* : *Charlemagne avait ouvert plus d'écoles primaires qu'il n'en existe en France aujourd'hui.*

En dehors des études, Victor Duruy ajoute : " L'ingérence de l'Eglise dans les affaires du siècle était heureuse, car il y avait plus de lumières, d'impartialité et de douceur dans ses tribunaux que dans ceux des barbares. Les quatre-vingts conciles des Gaules, du sixième au huitième siècle, attestent son activité politique, la ferveur de son zèle et ses constants efforts pour rendre les mœurs meilleures et mettre, dans l'organisation sociale, plus de justice et moins d'inégalité. L'Eglise prenait sous sa protection les affligés, la veuve et l'orphelin, le pauvre et le proscrit, et c'est parce qu'elle avait avec elle tous les faibles qu'elle fut si forte ; car les faibles et les opprimés, c'était alors à peu près tout le monde. "

Malgré le dévouement de l'Eglise, son œuvre fut périodiquement entravée par le flot répété des invasions barbares et musulmanes. Enfin, du neuvième au treizième siècle, de Charlemagne à saint Louis, elle recueille le fruit de ses longs et laborieux efforts : le Christ règne, il est vainqueur !

Par une conséquence logique, la morale, la justice et la liberté s'élevèrent à une hauteur inconnue jusque-là. La vertu est honorée, le vice honni : c'est l'époque de la chevalerie, symbole de l'honneur, défenseur des faibles. Le monde est couvert d'hôtels-Dieu et d'institutions charitables. Les peuples ont dans l'Eglise un protecteur, les souverains un frein. Pour la première fois, dans le monde, la force plie devant le droit. Des princes immoraux et tyrans, entourés d'hommes bardés de fer, font amende honorable devant un pontife désarmé, défenseur de la morale et de la justice. C'est le plus beau spectacle que la terre eût jamais contemplé.

Dès le huitième siècle, Charlemagne dit dans ses Capitulaires : " La loi est faite par le consentement du peuple et la constitution du roi. *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* "

Sous la féodalité, le servage avait remplacé l'esclavage. Au onzième siècle, on était arrivé à la liberté des communes. *Les classes populaires, dit Augustin Thierry, avaient déjà conquis leur liberté et en jouissaient pleinement. Il y a des ordonnances royales qui dépassent, sur certains points, les garanties modernes des monarchies constitutionnelles.*

Nulle taxe, dit Victor Duruy, ne pouvait être exigée sans le consentement des contribuables ; nulle loi n'était valable si elle n'était acceptée par ceux qui lui devaient obéissance ; nulle sentence légitime si elle n'était rendue par les pairs de l'accusé.

Philippe-Auguste disait : Il est de la dignité du roi de conserver dans leur intégrité les libertés, les droits et les coutumes des villes.

Cher fils, disait saint Louis, garde les bonnes villes et les coutumes de ton royaume dans l'état et les franchises où tes devanciers les ont gardées, et tiens-les en faveur et amour.

Selon Guizot, les libertés municipales et communales étaient BIEN SUPÉRIEURES, AU MOYEN AGE, A CELLES D'AUJOURD'HUI.

Le Tiers-Etat date du Moyen âge. Les Etats généraux s'étaient réunis huit fois de 1302 à 1420.

Selon de Tocqueville, la condition du peuple était meilleure

au treizième siècle qu'au dix-huitième. Aussi, sachant l'Eglise l'inspirateur de cette époque honnête et glorieuse, il faisait loyalement cet aveu : *J'ai commencé l'étude de l'histoire, rempli de préjugés contre l'Eglise ; je l'ai finie, plein de respect*

L'Eglise, en prêchant les croisades, a fait refouler l'islamisme en Orient, après que Charles Martel l'eut battu à Poitiers, et qu'il eut été chassé de l'Espagne. Elle avait voulu venger les chrétiens opprimés en Orient et reconquérir le tombeau du Christ, profané par les infidèles ; mais, en dehors du but élevé qu'elle a visé et atteint, l'Occident a gagné aux croisades son affranchissement définitif et le triple progrès de la navigation, du commerce et des armes.

Enfin, l'état de la France était si prospère au Moyen âge, que, d'après Dureau de la Malle et Siméon Luce, la population, de saint Louis à Philippe VI, égalait au moins, si elle ne la dépassait pas un peu, sur certains points, celle de la France actuelle.

Guizot, historien grave et profond, a donc raison de dire : *C'est à l'Eglise qu'est due la civilisation moderne. Si l'Eglise n'avait pas existé, le monde entier était livré à la pure force matérielle.*

Le sérieux et savant Littré a proclamé le treizième siècle le *grand siècle de la France* ; Henri Martin donnait cette qualification au douzième.

Selon Montalembert, le Moyen âge restera l'âge héroïque de la société chrétienne.

Duruy dit à son tour : *A une société violente l'Eglise enseigna la douceur ; à la hiérarchie féodale elle opposa l'égalité de tous les hommes ; à la servitude, la liberté ; à la force, le droit. Les barbares avaient fait litière de la civilisation antique ; l'Eglise en recueillit, dans ses monastères, les débris mutilés. Mère des croyances, elle fut aussi celle de la pensée, des arts et de la science. La société qu'elle a fondée montra souvent une élévation morale qui n'est que de cet âge, et elle a légué aux temps modernes le sentiment de l'honneur.*

Aussi, le républicain Spüller, ministre de l'Instruction publique, revenu de ses préjugés anticléricaux, disait-il en 1887, au Congrès des sociétés savantes : *L'Eglise a rempli le monde du Moyen âge de sa civilisation et de sa gloire. Elle a été, par son clergé, une grande école de politique, de science et de charité.*

Ces témoignages multipliés et désintéressés de la science

historique contemporaine démontrent l'exactitude rigoureuse de ma thèse relative au Moyen âge, et à l'Eglise son éducateur.

Les préjugés anticléricaux ont fait leur temps. On commence à reconnaître non seulement que le Moyen-âge fut supérieur aux temps barbares qui l'ont précédé, qu'il fut non seulement une époque honnête et glorieuse, mais en même temps libérale, c'est-à-dire respectueuse des droits et des libertés populaires, comme nous venons de le voir. Nous venons de voir aussi que Guizot et Augustin Thierry qualifient les libertés communales et municipales, au Moyen âge, de *bien supérieures à celles d'aujourd'hui*.

Sans doute, à cette époque de foi, on poursuivait les agresseurs de la religion qui l'avait faite grande et prospère, à qui était due la civilisation. C'était logique: le bon sens, les lois et le suffrage universel l'exigeaient. Mais elle était tolérante en tout ce qui n'était pas contraire aux lois, notamment envers les cultes étrangers. Ses prêtres allaient, comme aujourd'hui, au risque de leur vie, travailler à la conversion des infidèles dans les pays lointains. Au dedans, les Israélites étaient libres: ils n'étaient poursuivis que pour délits de droit commun, comme tout le monde. Eux-mêmes appelaient Rome le *paradis des Juifs*, tranquilles dans la partie de la ville qui leur était assignée.

Voilà pourtant l'époque que la libre pensée représente comme arriérée, intolérante, superstitieuse. Nous la comparerons tout à l'heure à celles qui l'ont suivie.

Malheureusement arrivent l'épouvantable guerre de Cent ans et des fléaux de toutes sortes, pestes et famines. La France perd près de la moitié de ses habitants. Le monde semble replongé dans la nuit.

Après ces désastres, le mouvement intellectuel reprend sous la Renaissance, mais par cela seul qu'elle est, en même temps, une renaissance de l'esprit sceptique, sensuel et despotique du paganisme, l'élevation morale et le frein religieux, qui sont la gloire du Moyen âge, disparaissent.

Par la même conséquence logique, les mœurs se perdent.

Les Aspasic, les Laïs et les Phryné, remplacent auprès des princes, les Clotilde, les Radegonde et les Blanche de Castille.

La royauté absolue et dissolue remplace la royauté libérale, paternelle et chrétienne. François Ier semble incarner l'esprit de la Renaissance en inaugurant, non plus timidement comme

Charles VII avec Agnès Sorel, mais ouvertement avec Diane de Poitiers, le règne des *favorites*. Après lui, Charles IX avec Marie Touchet, Henri IV avec Gabrielle d'Estrées, Louis XIII avec Mlle de Lafayette et d'autres, Louis XIV avec Mme de Montespan et d'autres, Louis XV avec Mme de Pompadour et la Du Barry, obéissent à l'influence licencieuse de la Renaissance antichrétienne.

Il en est de même des droits et des libertés populaires reconnus et respectés au Moyen âge. Sous la Renaissance, les princes n'ont plus ce souci. François Ier termine ses ordonnances par cette formule invariable : *Tel est votre bon plaisir*.

Les légistes, conseillers et complices, remplacent, auprès du trône le prêtre modérateur et censeur. Ce sont ceux qui ont posé ce principe : " Ce qui plaît au prince a force de loi. *Quod principi placuit legis habet rigorem.*"

Ces cruels démolisseurs du Moyen âge, dit Michelet, furent les tyrans de la France.

Ennemis de l'Église, ils reviennent au droit pénal romain, à la torture et aux bûchers proscrits par le droit canonique jusqu'au quatorzième siècle. La sorcellerie antique reparait et les juges laïques brûlent les sorciers par milliers. *Le seizième siècle, qui fut le grand siècle du scepticisme, dit Charles Louandre, fut aussi le grand siècle de la sorcellerie. Il fut plus crédule et plus cruel que les siècles précédents.* Jusqu'au dix-huitième les tribunaux laïques appliquent le feu et la torture.

L'astrologie judiciaire et la magie marchaient de pair avec la sorcellerie. Charlemagne avait rendu des édits contre ces deux superstitions. Deux papes les avaient anathématisés. Elles ont surtout sévi sous la Renaissance et au dix-septième siècle. Henri III, Louis XIII et Louis XIV les frappèrent des peines les plus sévères.

Voilà l'œuvre et l'esprit de la Renaissance ! Et c'est elle que vantent de prétendus libéraux, de prétendus savants ! Et c'est le Moyen âge qu'ils décrient ! Je ne crois pas qu'il y ait un second exemple d'une telle ignorance ou d'un tel parti pris des anticléricaux.

Je me trompe : il y en a un autre à propos de l'Inquisition. Sans doute il s'y commit bien des excès et des cruautés qu'on doit regretter : mais ceux qui en accusent l'Église paraissent encore ignorer que ce n'est pas elle qu'on en doit accuser, que

les Papes en ont souvent blâmé les rigueurs, qu'ils en ont même excommunié les auteurs. Ils ignorent enfin que la période la plus sanguinaire de l'Inquisition appartient encore, non au Moyen âge qu'on accuse, mais à la Renaissance qu'on exalte.

Beaumanoir, jurisconsulte du treizième siècle, définit ainsi le rôle de l'Eglise et celui de l'Etat; *A l'Eglise appartient l'épée spirituelle qui commande aux âmes; à l'Etat, l'épée temporelle qui frappe les corps. La première ne se doit entremettre de nulle justice temporelle dont nul puisse perdre vie ou membre.*

Telle était la législation et aussi la coutume.

L'Eglise n'a pas à se défendre d'avoir reconnu le droit de la société civile de poursuivre les agresseurs de la religion qui avait régénéré le monde. C'était une œuvre de défense sociale, légitime et patriotique. Le suffrage universel de ce temps-là le voulait ainsi. Mais, encore une fois, les pouvoirs civils avaient seuls droit de sévir contre les violateurs des lois religieuses. Ils le firent trop souvent avec rigueur et cruauté.

Aussi Michelet cite-t-il, dans son *Précis d'histoire moderne*, les représentations des Papes Sixte IV, Innocent VIII, Léon X, Paul III, aux rois d'Espagne, de France et de Portugal, leur rappelant la *parabole du bon Pasteur*.

Lorsque Charles-Quint voulut introduire l'Inquisition à Naples, le Pape encouragea la résistance des Napolitains, en reprochant à l'Inquisition d'Espagne de s'éloigner des exemples de douceur que lui donnait celle de Rome.

La réponse de Philippe II au pape Paul V, qui lui reprochait les cruautés du duc d'Albe dans les Flandres, va jusqu'à l'impertinence.

Ce sont les rois de France et d'Espagne qui portent la responsabilité des *auto-da-fés* et des *chambres ardentes*. Les Papes leur ont arraché de nombreuses victimes par leur tribunal d'appel papal. Que reste-t-il donc des accusations contre l'Eglise à propos de l'Inquisition ? Rien, sinon la preuve de l'ignorance de son véritable esprit. Il est formulé dans sa devise : *Justitia et misericordia*. Ceux qui croient le contraire prêtent à l'Eglise les sentiments des partisans de la Révolution qui a fait plus de victimes innocentes en six ans que l'Inquisition ne frappa de violateurs des lois en six siècles.

Cela se comprend quand on réfléchit que l'Inquisition n'eut ordinairement à sévir que contre *des unités*, excepté en Espagne et en Portugal, où elle était en même temps un tribunal politique contre les Maures et les Juifs.

C'est par centaines de mille, au contraire, que les tribunaux révolutionnaires frappèrent des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, exilés ou déportés, pendus ou guillotiné, ou noyés comme à Nantes, et mitraillés comme à Lyon.

C'est au seuil de la Renaissance, en 1481, que le Saint-Office fut créé en Espagne, malgré le pape Sixte IV, qui blâmait la rigueur de ses règlements. Il excommunia même le grand Inquisiteur général Torquemada, et, plus tard, le grand Inquisiteur de Tolède.

Trois siècles après, Voltaire félicitait son disciple, le marquis de Pombal, d'avoir fait brûler vingt Jésuites à Lisbonne. *C'est quelque chose*, écrivait-il gaiement à son ami d'Argental. Heureusement le faux bonhomme se trompait des dix-neuf vingtièmes. Le P. Malagrida seul avait été brûlé.

Voltaire est l'idole des anticléricaux. Ceux-ci n'ont de pitié que pour Jordano Bruno, brûlé, selon eux, à Rome, en 1600. Il n'y a là qu'une légende. Bayle et Moreri n'y voient qu'une fausseté.

Ce qu'en dit Gaspard Schopp, en 1619, sans qu'on s'explique ses dix-neuf ans de silence, s'applique à Vanini qui venait d'être brûlé à Toulouse.

M. Théophile Desdonits, docteur ès lettres, a écrit une brochure concluante, intitulée: *la Légende tragique de Jordano Bruno*.

Je ne puis clore cette revue des faits et des institutions nés de l'esprit de la Renaissance, sans mentionner le protestantisme.

Jamais les passions et le mensonge n'ont enfanté une révolution aussi audacieuse, aussi étendue, aussi coupable.

L'Eglise avait apporté au monde, avec la civilisation, l'union dans le christianisme; le protestantisme a divisé la chrétienté. Qu'étaient ses auteurs: Luther, Calvin, Henri VIII?

Le voici:

Le premier a écrit, dans ses *Tisch-Reden (Propos de table)*:

Wer liebt nicht Wein, weib und Gesang,

Der bleibt ein Narr sein Leben lang:

Und Narren sind wir nicht.

Ce qui, en français, signifie : *Celui qui n'aime pas le vin, les femmes et les chansons, demeure un fou toute sa vie ; et nous ne sommes pas des fous.*

(A suivre)

JACQUES BALMÈS

(1810-1848)

(Suite)

Tout grand homme est trop vanté par les uns, trop rabaisé par les autres. La liste serait longue des oraisons funèbres où Balmès a été célébré avec trop d'emphase ; mais long serait aussi le catalogue des pamphlets lancés contre le prêtre catalan.

La médiocrité ne pardonne à personne de sortir des rangs. Balmès ne pouvait donc manquer d'être calomnié. Il le fut sans mesure. Balmès s'en émut si peu qu'il ne prit jamais le soin de répondre à ces attaques haineuses. Entêtement, ambition, orgueil, avarice, insensibilité, aucune injure ne fut épargnée. Balmès, à l'exemple de son divin maître, but avec résignation ce calice d'amertumes ; mais ses amis se chargèrent spontanément de venger son honneur.

Balmès n'était pas entêté, mais il soutenait tenacement son opinion jusqu'à ce qu'il lui fût prouvé qu'il se trompait ; alors il se soumettait humblement comme un enfant. La perspective des honneurs ou la faveur des grands le trouvèrent toujours insensible : " Dieu et la vérité, disait-il, voilà ce qu'il faut chercher et vouloir ; tout le reste ne fait que passer. " Confident de l'envoyé apostolique, Mgr Brunelli, il contribua au choix d'un grand nombre d'évêques espagnols ; mais, jaloux de sa liberté, il refusa toujours pour lui-même toute dignité ecclésiastique. Il ne brigua pas non plus les distinctions littéraires. S'il accepta d'entrer à l'Académie, ce fut devant le vœu unanime de tout le corps académique.

Il portait dans le soin de ses affaires pécuniaires autant de prudence et d'attention qu'en toute autre chose ; mais il était loin d'être avare. Son ami Ristol et d'autres, les pauvres surtout, firent l'expérience de sa générosité. Dans ses voyages même, Balmès était prodigue au point que ses compagnons de route se gardaient bien de lui confier le portefeuille des finances.

Doué d'une sensibilité exquise, mais aussi d'une volonté de fer, Balmès s'était soumis aux règles d'une raison austère et poussait même parfois ce stoïcisme un peu trop loin. On se rappelle la mort du jeune Ferrer. Malgré tout, il ressentait avec une extrême vivacité certaines affections, celles du foyer domestique. Le souvenir de sa mère lui faisait verser des larmes. Balmès ne pouvait sans pleurer parler de sa nièce qui s'était attachée à lui par une prédilection marquée.

Balmès était très réservé et laissait difficilement pénétrer sa pensée surtout, il était prudent. Il nous a défini lui même sa règle de conduite : " Ne jamais rien dire en secret qu'on ne puisse soutenir publiquement, si l'indiscrétion ou la méchanceté le divulguent. "

Appelé dès l'enfance à l'état ecclésiastique par une vocation décidée, Balmès fut toute sa vie observateur scrupuleux des moindres obligations sacerdotales. Sa piété était solide et ses croyances émanaient d'une conviction profonde. Sa grande dévotion était de se retirer dans une église isolée pour prier et méditer devant le tabernacle ou un autel de la sainte Vierge. La récitation de l'office divin avait d'abord créé de nombreux scrupules dans l'âme du jeune Balmès ; mais les conseils d'un homme éclairé avaient calmé les terreurs d'une imagination en feu et, depuis, Balmès n'avait trouvé dans l'accomplissement de ce devoir que force, calme et tranquillité.

La vie de Balmès est dominée tout entière par une sorte de tyrannie de l'intelligence. Balmès se faisait un cas de conscience de perdre une seule minute : " Dans ses nombreuses allées et venues de Barcelone à Madrid, et de Madrid à Barcelone, dit le curé de Vich, le docteur, blotti dans un coin de la diligence, consacrait les longues heures du voyage à la lecture. La nuit venue, il allumait une chandelle, et le travail se poursuivait ainsi sans discontinuer jusqu'à l'arrivée. "

L'Espagne gémita longtemps autour du tombeau de son illustre fils. Balmès n'est pas le meilleur écrivain, mais c'est le penseur dont la réputation est le plus solidement assise. Le clergé espagnol passait pour un ignorant et un arriéré. Un prêtre catalan paraît un livre à la main. L'Espagne admire, les étrangers se font traducteurs.

Balmès a rendu de grands services à sa patrie, mais ceux qu'il a rendus à l'église tout entière ne sont pas moins grands.

Il a opposé aux progrès de l'erreur une résistance tenace et rouvert aux esprits des voies sûres et larges. Placé entre les débris d'une époque qui finit et les rudiments d'une époque qui commence, Balmès revêtit l'armure des anciens jours, mais il eut soin de s'initier à la tactique des combats modernes. Il resta fidèle au passé, mais fonda sur l'avenir les plus belles espérances. L'œil fixé sur la barque de Pierre, surnageant au milieu du cataclysme des sociétés, et s'efforçant de recueillir les débris pour les porter à la rive, Balmès ne se laissa pas troubler par les catastrophes présentes. Son dernier acte fut un acte d'immolation pour le chef de l'Église présidant à la naissance de temps nouveaux, et son dernier cri fut un cri d'espérance.

FIN

SAINT ANTOINE DE PADOUE

Voici bientôt une date aimée, le 13 juin, fête de Saint Antoine de Padoue, l'inépuisable distributeur de grâces et de faveurs de toutes sortes.

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie ont en mains un certain nombre d'exemplaires du très bel ouvrage fait par le Père Frédéric, Commissaire de Terre Sainte et intitulé :

SAINT ANTOINE DE PADOUE

Sa vie

Les treize mardis

et autres dévotions en son honneur.

Elles offrent en vente cet ouvrage, un joli volume de 250 pages, à prix très-réduit, 20 cts l'exemplaire, \$2.00 la douzaine.

S'adresser aux *Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, 180, Grande Allée.*

Memento Lebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Lourdes, St-Sauveur, le 12; à St-Prosper, le 13; à St-Basile, le 14; à Ste-Perpétue, le 15; à St-Antoine, le 16; à Ste-Marguerite, le 17; à Bienville, le 18.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santi, Portneuf.